

Print ISSN: 2617-4766

E-ISSN: 2617-4774

# Đamá Nínau

REVUE INTERDISCIPLINAIRE  
LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES



Revue trimestrielle - N° 21, MARS 2026

REVUE TRIMESTRIELLE - N° 21 Đamá Nínau | REVUE INTERDISCIPLINAIRE LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

Mise en page et Impression  
IMPRIMERIE ST LOUIS

53, Rue N'ZARA Doulassamé Face Première Eglise Baptiste du TOGO  
BP: 61536 / Tel Bureau: (228) 22 22 10 45 / Mobile : (228) 90 12 37 30  
E-mail: imprimerie.stlouis@yahoo.fr



**SJIFactor - Scientific Journal Impact Factor**

**E-mail : [evaluation@sjifactor.com](mailto:evaluation@sjifactor.com)**

**Website : <http://sjifactor.com/>**

**SJIF 2026 = 7.918 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2026).**

**SJIF Impact Factor Evaluation [ SJIF 2026 = 7.918 ]**

"Dama Ninao" est une revue scientifique interdisciplinaire qui accepte et publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines. A cet effet, elle s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques. La Revue "Dama Ninao", entendu "L'Entente" en langue kabyè du Nord Togo, est créée dans l'intention de matérialiser la mondialisation ou la globalisation qui s'opère avec l'esprit d'équipe et d'échanges et la désuétude du monde autarcique. Le monde scientifique universitaire ne peut échapper à cet esprit d'équipe qui fonde un creuset où « le fer aiguise le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité.

La Revue Dama Ninao nous renvoie à la Civilisation de l'Universel du poète sénégalais Léopold Sédar Senghor, qui prône la porosité des âmes avec l'acceptation de l'autre, de ce qu'il dispose d'utile pour mon avancement : sa civilisation, sa culture, sa langue ... Elle se fonde notamment sur la philosophie de Paul Ricœur qui préconise la perception de Soi-même comme un autre. Considérer soi-même comme un autre aux yeux de l'autre, nous amènerait à faire taire nos distensions et ressentiments afin de redimensionner notre espace, reconstruire notre histoire et notre société.

La Revue Dama Ninao s'est inspirée de la nature. Des insectes en miniature nous produisent de bels chefs-d'œuvre architecturaux, conjuguent leur génie créateur et leur force dans la patience et dans la tolérance. Ils créent des œuvres monumentales qui dépassent l'entendement humain, les termitières. A cet effet, la nature semble nous parler, nous guider, nous instruire dans le silence. Seules ces créations nous interpellent sans autant faire de nous des disciples. Comme la termitière qui, pour la plupart du temps, est une composante de maillons surgissant de la même matière, la Revue Dama Ninao se veut une termitière scientifique dont les enseignants-chercheurs en sont les maillons.

Au confluent de diverses sciences, la Revue Dama Ninao se propose de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

**Professeur Koutchoukalo TCHASSIM**

**Université de Lomé**

## **ADMINISTRATION DE LA REVUE**

**Directeur de publication et rédacteur en chef :**

**Professeur TCHASSIM Koutchoukalo**, Université de Lomé

**Directeur de rédaction :**

**Professeur Arthur MUKENGUE**, Université de Rhodes (Afrique du sud)

### **Comité Scientifique**

Professeur Yaovi AKAKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjona KADANGA, Université de Lomé (Togo), Professeur Xavier GARNIER, Université Paris 3 (France), Professeur Norbert VIGNONDE, Université de Bordeaux (France), Professeur Adama COULIBALY, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Okri Pascal TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur Mamadou KANDJI, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Komla Messan NUBUKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Amadou LY, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Kazaro TASSOU, Université de Lomé (Togo), Professeur Dotsè YIGBE, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjo AFAGLA, Université de Lomé (Togo), Professeur Alain-Joseph SISSAO, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso), Professeur Komla Essowè ESSIZEWA, Université de Lomé (Togo), Professeur Gneba KOKORA, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Louis OBOU, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Ataféi PEWISSI, Université de Lomé (Togo), Professeur Vicente Enrique Montes Nogales, Universidad de Oviedo (Espagne), Professeur Mamadou FAYE, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Akila AHOULI, Université de Lomé.

### **Comité de lecture**

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Université de Lomé, Professeur Gbati NAPO, Université de Lomé, Professeur Didier AMELA, Université de Lomé, Professeur Komi KOUVON, Université de Lomé, Dr Komi BEGEDOU, Université de Lomé, Dr Koffi Dodzi NOUVLO, Dr Kpatimbi TYR, Université de Lomé, Dr Madis KROUMA, Université de Lomé, Professeur Arthur MUKENGE, Université de Rhodes (Afrique du Sud), Professeur Xolali MOUMOUNI-AGBOKE, Université de Lomé, Dr Anoumou AMEKUDJI (MC), Université de Lomé, Professeur Raphaël YEBOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur Essodina Kokou PERE-KEZIMA, Université de Lomé, Professeur Follygan HETCHELI, Université de Lomé, Dr Ernest BASSANE (MC), Université Norbert Zongo de Koudougou (Burkina Faso), Professeur Komi Xolali AVEGNON, Ecole Normale Supérieur d'Atakpamé, Dr Ulrich-Ariel YEKE, Université Omar Bongo (Gabon), Dr Kokou AWOKOU (MC), Université de Lomé, Dr Gnabana PIDABI (MC), Ecole Normale Supérieur d'Atakpamé (Togo), Dr Bilakani TONYEME (MC), Dr Banabia LONGA, Université de Lomé, Dr Bantchin NAPAKOU (MC), Université de Lomé, Candide Achille Ayayi KOUAWO (MC) Université de Lomé, Dr Kossi Wonouvo GNAGNON, Université de Lomé, Dr Lodegaena Bassantea KPASSAGOU, Université de Lomé, Dr Weinpanga A. ANDOU (MC), Université de Lomé, Dr Napo GNANE (MC), Université de Lomé, Professeur Cal Komla AVONO, Université de Lomé, Dr Mohsen ZAMANI, Université de Tehran (Iran).

Revue Dama Ninao Print-ISSN 2617-4766 E-ISSN 2617-4774

E-mail : [revuedamaninao@gmail.com](mailto:revuedamaninao@gmail.com); [infos@revuedamaninao.net](mailto:infos@revuedamaninao.net)

**Revue Dama Ninao**

**Comité de rédaction**

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Dr Wonouvo GNAGNON, Dr DOUHADJI Kossi, Dr Mohsen ZAMANI, Université de Tehran.

**Secrétariat :** HOGNON Komi Mosé

**Contact :** [revuedamaninao@gmail.com](mailto:revuedamaninao@gmail.com)

**Site Internet de la Revue Dama Ninao :** <https://revuedamaninao.net/>

## LIGNE EDITORIALE DE LA REVUE DAMA NINAO

**Dama Ninao** est une revue scientifique internationale. Dans cette perspective, les textes que nous acceptons en français ou anglais sont sélectionnés par le comité scientifique et de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain et international et de leur rigueur scientifique. Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

### La taille des articles

Volume : 10 à 15 pages ; interligne 1.5, police 12 pour le corps du texte et les courtes citations ; police 11 pour les longues citations, Times New Roman, les références des citations doivent être incorporées dans le texte. Exemple : Guy Rocher (1968, p. 29), pas de référence en foot-notes à l'exception de quelques commentaires.

### Ordre logique du texte

- Un **TITRE** en caractère d'imprimerie et en gras. Le titre ne doit pas être trop long ;
- **Nom et prénom(s)** du contributeur ou des contributeurs, **nom de l'institution** d'appartenance, **adresse mail**
- Un **Résumé (Abstract)** de 8 lignes en français et anglais, en interligne simple, suivi de 6 **Mots clés (Key words)**
- Une **Introduction** : elle doit avoir une problématique, une méthode et une structure.
- Un **Développement** : les articulations du développement du texte doivent-être titrées comme suit :

1-Pour le **Titre** de la première section

1-1-Pour le **Titre** de la première sous-section

1-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section

2- Pour le **Titre** de la deuxième section

2-1-Pour le **Titre** de la première sous-section

2-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section

3- Pour le **Titre** de la troisième section (si l'auteur de l'article le souhaite)

-Une **Conclusion** : elle doit être courte, précise et concise en mettant en relief l'authenticité des résultats de la recherche.

- **Références bibliographiques** (Mentionner uniquement les auteurs cités)

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur. Exemples :

- AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

- BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

- DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151. (Pour les articles).

### **Typographie française**

- La Revue Dama Ninao s'interdit tout soulignement et toute mise de quelque caractère que ce soit en gras.

- Les auteurs doivent respecter la typographie française concernant la ponctuation, l'écriture des noms, les abréviations...

### **Tableaux, schémas et illustrations**

En cas d'utilisation des tableaux, ceux-ci doivent être numérotés en chiffre romains selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre précis et une source. Les schémas et illustrations doivent être numérotés en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

### **Soumission des manuscrits**

Tous les manuscrits doivent être soumis uniquement par voie électronique à l'adresse suivante : revuedamaninao@gmail.com/infos@revuedamaninao.net. Tous les échanges entre le secrétariat de la revue et l'auteur se feront uniquement par internet, il importe donc de fournir un mail actif que l'auteur consulte très régulièrement et d'envoyer toutes les informations relatives au processus de publication des articles uniquement par mail. Les frais d'instruction de l'article sont de **20000f** payables immédiatement au moment de l'envoi de l'article. À l'issue de l'instruction, si l'article est retenu, l'auteur paie les frais d'insertion qui s'élèvent à **30.000f**. Les frais d'instruction et d'insertion s'élèvent donc à **50.000f** payables par transfert, frais de

transfert y compris. Le paiement des frais d'insertion donne droit à un tiré à part. Si un auteur achète un exemplaire, les frais d'envoi sont à sa charge. Les frais de gravure des clichés, des schémas et l'expédition des tirés à part (pour ceux qui voudraient les avoir par la poste) sont à la charge des auteurs. La Revue Dama Ninao paraît trimestriellement. Toute soumission doit parvenir au secrétariat de la rédaction un mois voire deux semaines (délai de rigueur) avant la publication du numéro dans lequel l'article pourra être inséré. Pour toute information, envoyez un mail à : [revuedamaninao@gmail.com](mailto:revuedamaninao@gmail.com)/[infos@revuedamaninao.net](mailto:infos@revuedamaninao.net) ou visitez le site de la revue : [www.revuedamaninao.net](http://www.revuedamaninao.net).

### **Evaluation par les pairs**

Les instructeurs à qui la revue affecte les articles de leur spécialité, doivent les lire avec rigueur, rejeter tout article dont le contenu est en inadéquation avec le titre et/ou dont le raisonnement n'offre pas une qualité scientifique, faire des propositions pour l'amélioration dudit article, renvoyer l'auteur de l'article à la ligne éditoriale de la revue au cas où elle n'est pas respectée. Ils se doivent notamment de vérifier, par le biais d'internet, si le même article n'est pas déjà publié dans une revue en ligne.

### **Objectifs et portée**

La revue Dama Ninao, de par son nom qui signifie « entente », a pour objectifs :

- de matérialiser le monde universitaire qui est un creuset où « le fer aiguise le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité ;
- de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

La revue Dama Ninao a une portée scientifique et sociale. A cet effet, elle publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines et s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques sur appel à contribution thématique (colloque) ou varia. Elle est un espace de rencontre, de construction et de reconstruction des réseaux relationnels et scientifiques.

**Professeur Koutchoukalo TCHASSIM**

**Université de Lomé**

## SOMMAIRE

1. **DE LA SANCTION A L'ACCOMPAGNEMENT : UNE NOUVELLE ERE POUR L'EVALUATION AU TCHAD. ----- 12**  
**ABDELKERIM BREME IDEKHIM, Université Roi Fayçal (Tchad )**
2. **SOUMISSION DE MICHEL HOUELLEBECQ : UNE ÉCRITURE CATÉGORIELLE ----- 33**  
**AMANI Dieudonné Désiré, Université Alassane Ouattara(Côte d'Ivoire)**
3. **CONSOMMATION DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES EN MILIEU UNIVERSITAIRE A PARTIR DE L'EXEMPLE DE CINQ FACULTES A BAMAKO----- 48**  
**Dr COULIBALY Abdourahamane, Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako (Mali)**  
**Dr DIALLO Issa, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux, Bamako (Mali)**
4. **GESTION DES EAUX USEES ISSUES DES TOILETTES ET DEGRADATION DU CADRE DE VIE URBAIN A NIAKARA EN CÔTE D'IVOIRE ----- 66**  
**GNANKOUEEN Anicet Renaud, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)**  
**NAHOUA Yéo Sitiombebin Didier, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)**
5. **LA PROBLEMATIQUE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE DANS LA POLITIQUE SANITAIRE COLONIALE AU DAHOMEY (1924-1960) ----- 84**  
**GNIDEHOUE Arnaud Achille Gbènassou, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)**
6. **STRATEGIE ENONCIATIVE AU SERVICE DE L'EXPRESSION DE LA SOUVERAINETE DANS LE DISCOURS DE BASSOLMA BAZIÉ A LA 78<sup>E</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES ----- 108**  
**DAILA Babou, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina-Faso)**
7. **L'ETHIQUE DE L'INJURE DANS LA SOCIETE FANG DU GABON. UNE APPROCHE ANTHROPOLOGIQUE ET PHILOSOPHIQUE ----- 120**  
**Dr BEH NDONG Flavien, Institut de Recherche des Sciences Humaines(Gabon).**

8. **RÉCIDIVE DES MINEURS AYANT CONNU LA PRIVATION DE LIBERTÉ AU CENTRE D'ACCÈS AU DROIT ET À LA JUSTICE POUR ENFANTS AU TOGO**----- 134  
AGLOH Abla Egnonam, Université de Lomé (Togo)  
Pr PARI Paboussoum, Université de Lomé (Togo)
9. **L'IMPLICATION DES LEADERS MUSULMANS DANS LA VIE SOCIOPOLITIQUE AU MALI (1992-2020)**----- 150  
Dr DEMBELE Adama, Direction nationale d'aménagement du territoire (Burkina-Faso)  
Pr DICKO Bréma Ely, Université Yambo Ouologuem de Bamako
10. **LA DÉIXIS DANS *UNE SI LONGUE LETTRE* DE MARIAMA BÂ : ENTRE CLASSIFICATION ET INTERPRÉTATION** ----- 168  
COULIBALY Aminata Lidwine, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
11. **LE PATRONYME COMME MARQUEUR DU SOUTIEN PARTISAN EN LIGNE EN CÔTE D'IVOIRE : UNE ANALYSE DE LA SYMBOLIQUE ET DE LA POLARISATION SUR FACEBOOK** ----- 189  
COULIBALY Sirabana, Université Peleforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire)
12. **FEMMES ET POUVOIR DANS *DU SANG POUR UN TRÔNE* DE CHEIK ALIOU NDAO** ----- 208  
COULIBALY Aicha Sitiho, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
13. **SAVOIRS ENDOGENES AFRICAINS ET DECOLONISATION DE L'ETHIQUE ENVIRONNEMENTALE** ----- 224  
DOUMADINGAR Frédéric, École Normale Supérieur de N'Djamena (Tchad)  
VAIDJIKE Dieudonné, Université de N'Djamena (Tchad)
14. **LE DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE DES EPOUX MAJEURS : ENTRE DEVOIR CONJUGAL ET AUTONOMIE PERSONNELLE EN DROITS CIVILS NIGERIEEN ET FRANÇAIS** ----- 243  
HAROUNA Zakari Ibrahim, Université de Tahoua (Niger)

- 15. GESTION DES EAUX USÉES, PLUVIALES ET DES DÉCHETS DANS LA VILLE DE KOLDA (SENEGAL) ----- 263**  
SECK Henri Marcel, Université Ziguinchor (Sénégal)  
DIALLO Ibrahima UASZ, Université Ziguinchor (Sénégal)  
FAYE Bonoua, Northeast Agricultural University (Chine)  
KOUYATE Mohamadou Moctar Kébé, Université Ziguinchor (Sénégal)  
*LES NAUFRAGÉS DE L'INTELLIGENCE DE JEAN-MARIE ADIAFFI : ENTRE ANCRAGE IDENTITAIRE IVOIRIEN ET IMAGINAIRE PANAFRICANISTE ----- 282*  
KOUYATÉ Ibrahim, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)  
BLÉ Kain Arsène, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- 16. LES FONDEMENTS ÉTHIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ŒUVRE DE GILBERT HOTTOIS ----- 299**  
KOUAME Innocent Kouakou, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- 17. SCIENCE CITOYENNE ET LANGUES LOCALES : IMPLIQUER LES COMMUNAUTÉS DANS LA RECHERCHE DURABLE EN CÔTE D'IVOIRE ----- 316**  
DAGNOGO Kadohofanan Fatoumata, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- 18. LA RESTITUTION DES BIENS CULTURELS : VERS QUEL AVENIR POUR LES BIENS CULTURELS UNE FOIS RENDUS ? CAS DES OBJETS BATABWA ----- 333**  
KASEBA Hervé Katolo, Uclouvain-Saint-Louis Bruxelles (Belgique)  
Université de Lubumbashi (Congo)
- 19. CRISES SOCIOPOLITIQUES ET BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE FRANCOPHONE ----- 356**  
KPODJAHON Kodjovi Jean Marcellin, Université de Lomé (Togo)  
AMEZUNYE Kodjo Mensavi, Université de Lomé (Togo)

20. **LE TRANSHUMANISME DANS LA POSTMODERNITE : ENTRE DEFIS ET ENJEUX**----- 371  
KOFFI Konan David, Université Peleforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire)  
KOUADIO Konan Sylvain, Université Peleforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire)
21. **NUMÉRIQUE ÉDUCATIF DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA VILLE DE YAMOOUSSOUKRO : SITUATION DE MISE EN ŒUVRE ET ENJEUX PÉDAGOGIQUES**----- 390  
KOFFI Yao Julien, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
22. **TOURISME ET DANSES TRADITIONNELLES DANS LE DÉPARTEMENT DE M'BAHIAKRO (Centre de la Côte d'Ivoire) : ENTRE NÉCESSITÉ DE VALORISATION ET POSITIONNEMENT D'UN PRODUIT D'APPEL TOURISTIQUE** ----- 409  
KOUADIO Ekani Frejus, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)  
N'GORAN Kouame Fulgence, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)  
DJAH Josué Armand, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
23. **ÖKOKRISEN, IDENTITÄTSWANDEL UND GESELLSCHAFTLICHE ZUKUNFTSENTWÜRFE, AM BEISPIEL VON CHRISTA WOLFS ERZÄHLUNG KASSANDRA** ----- 430  
HARAKAWA Massimlawè, Université de Kara (Togo)  
DOUTI Boaméman, Université de Lomé (Togo)
24. **PÊCHE ARTISANALE LACUSTRE ET ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES DES FEMMES D'AYAMÉ DANS LE SUD-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE**----- 445  
KOUASSI Kouassi Eric, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)  
KOUAMAN Koffi Mouroufié, École Normale Supérieure-Abidjan (Côte d'Ivoire)  
ALADJI Soualiho, Université Polytechnique de San Pedro (Côte d'Ivoire)
25. **BEYOND THE CLASSICAL VIEW OF METAPHOR IN *THEIR EYES WERE WATCHING GOD* BY ZORA NEALE HURSTON: A COGNITIVELY CONSTRUCTED APPROACH** ----- 462  
KOUASSI Kouamé Firmin, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

- 26. L'EUTHANASIE ET SON APPLICATION EN AFRIQUE : VERS UN CONFLIT DES VALEURS ? ----- 481**  
**GOLI Kouassi Yves Romaric, Université Peleforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire)**
- 27. DÉSIR DE GROSSESSE ET VÉCU DE LA MALFORMATION CONGÉNITALE DU BÉBÉ CHEZ LA PRIMIPARE ÂGÉE À YAOUNDÉ 494**  
**KWENDAHOUA NSANGO Dényse, Université de Maroua (Cameroun)**
- 28. GOUVERNANCE MULTI-ACTEURS ET MECANISME DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT URBAIN DANS LA COMMUNE DE MOUNDOU AU TCHAD ----- 510**  
**DOUMDE Marambaye, Université de Doba,**  
**SOLMEM Diane, Université de Maroua (Cameroun)**
- 29. EFFECTIVENESS OF DIRECT WRITTEN CORRECTIVE FEEDBACK IN REDUCING GRAMMAR ERRORS IN EFL LEARNERS' ESSAYS ----- 530**  
**TRAORE Lobou Fulgence Ismaël, Université Joseph KI-ZERBO**  
**MILLOGO Gérard, Université Lédéa Bernard OUEDRAOGO**
- 30. ARTS DU SPECTACLE ET REDYNAMISATION DES MUSÉES EN CÔTE D'IVOIRE : EXEMPLE DU MUSÉE DES CIVILISATIONS ----- 549**  
**Dr MABA Tagbo Victor, (INSAAC)-Côte d'Ivoire**  
**Dr MEMEL Yooul Silvie, (INSAAC)-Côte d'Ivoire**
- 31. LA BONNE GOUVERNANCE EN CÔTE D'IVOIRE : ENTRE RÉFORMES INSTITUTIONNELLES, DÉFIS POLITIQUES ET IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES (1990-2020)----- 567**  
**MAH Gli Modeste Franck, Université Alassane Ouattara-Bouaké (Côte d'Ivoire)**  
**AHORO Moro Jean Martial, Université Alassane Ouattara-Bouaké (Côte d'Ivoire)**
- 32. MÉDIATION ET CIRCULATION DE LA PRESSE CHRÉTIENNE À LIBREVILLE----- 584**  
**MEBIAME ZOMO Maixant, Université Omar Bongo**

- 33. LE MYTHE FONDATEUR DES RELATIONS A PLAISANTERIE  
CIRAŊBA-LOBI----- 603**  
Pr SISSAO Alain Joseph, Institut des Sciences des Sociétés (INSS/CNRST),  
Burkina Faso  
Dr SOULAMA Mandjin Adama, Université Joseph-KI ZERBO (Burkina Faso)
- 34. BESTIAIRE, AFFECTS ET ECRITURE DANS LES FICTIONS  
LITTERAIRES D'ALAIN ROBBE-GRILLET ----- 628**  
AGUIE Marc, Université Alassane OUATTARA  
COYAULT Sylviane, Université Clermont-Auvergne
- 35. PHONOLOGIE LEXICALE DU NANGJERE ----- 641**  
MBAIORNOM Kali, Université de Yaoundé I (Cameroun)
- 36. SOUCCÔT ET FÊTE DES IGNAME : QUAND LES RÉCOLTES  
DEVIENNENT MÉMOIRE ET IDENTITÉ COLLECTIVE ----- 654**  
ANZIAN Mlan Kouakou Pierre, Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest,  
Abidjan (Côte d'Ivoire)
- 37. DESCRIPTION CONDENSEE ET PRECISION DU SOCIAL DANS LE  
ROMAN GABONAIS----- 673**  
MOUNZIEGOU-MOMBO Narcice Wolfgan, Université Omar Bongo (Gabon)
- 38. LE DROIT DES GENS RAWLSIEN ET LA QUESTION DE LA  
SOUVERAINETÉ DES PEUPLES----- 692**  
OUEDRAOGO Hamado, Université Joseph Ki-ZERBO (Burkina-Faso)
- 39. LA RATIONALITÉ DU PATHOLOGIQUE CHEZ CLAUDE BERNARD - 709**  
KONAN Pascal Koffi, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- 40. PRATIQUES ANCESTRALES ET CONFLITS FAMILIAUX : UNE  
ANALYSE D'UNE VIE HYPOTHEQUÉE D'ANNE-MARIE ADIAFFI ET  
FUREURS ET CRIS DE FEMMES D'ANGÈLE RAWIRI----- 728**  
SAMSIA Paul, Université de Maroua (Cameroun)
- 41. NIVEAU DE STRESS SCOLAIRE ET RESULTATS DES CANDIDATS A  
L'EXAMEN DU BACCALAUREAT DANS LA VILLE DE MARADI (NIGER)  
----- 742**  
SOUMANA Aboubacar, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)

42. **POUR UNE SÉMANTIQUE DU COMPLÉMENT DÉTERMINATIF DANS  
LA CARTE D'IDENTITÉ DE JEAN-MARIE ADIAFFI**----- 761  
NATAMA Tilado Jérôme, Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso)
43. **TRAITEMENT STYLISTIQUE DU DISCOURS POLITIQUE EN COTE  
D'IVOIRE : CAS DES MARQUES ENONCIATIVES ET DES  
CONSTRUCTIONS FIGURALES DANS QUELQUES DISCOURS  
D'ALASSANE OUATTARA, DE LAURENT GBAGBO ET DE HENRI  
KONAN BEDIE.** ----- 776  
TRAORÉ Mamadou, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)  
AKPANGNI Ernest, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
44. **THE CONTRIBUTION OF THE BLACK CHURCH IN THE RISE OF  
BLACK MOVEMENTS IN THE UNITED STATES.**----- 796  
KABORE Wenoanga, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)
45. **APPROCHE LITTÉRAIRE DU DISCOURS DU SUKU, LANGUE SECRÈTE  
DES MASQUES DE ZEGUEDEGUIN (PROVINCE DU NAMENTENGA,  
BURKINA FASO)** ----- 810  
SISSAO Alain Joseph, INSS / CNRST (Burkina Faso)  
YAMEOGO Saydou, Université Joseph Ki- Zerbo (Burkina Faso)
46. **ESTHÉTIQUE DES TITRES DE NOUVELLES CHEZ FLORENT COUAO-  
ZOTTI ET DATE ATAVITO BARNABE-AKAYI** ----- 828  
YEBOU Raphaël, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)  
DETONGNON Mètondjangninou Nicodème, Université d'Abomey-Calavi  
(Bénin)
47. **LA CITE HISTORIQUE DE TOMBOUCTOU : UN ESPACE DE  
CONVOITISE ET DE DIVERSITE CULTURELLE DU VIII<sup>E</sup>-XVIII<sup>E</sup>  
SIECLES** ----- 848  
IBRAHIM Ahmed, Ecole Normale Supérieure (Mali)  
CISSE Djibrilla, Ecole Normale Supérieure (Mali)
48. **LES RELATIONS AMOUREUSES ET LA SEXUALITE CHEZ LES KONGO  
DE LA VALLEE DU NIARI A L'EPOQUE PRECOLONIALE (XVII<sup>E</sup>-XIX<sup>E</sup>  
SIECLES)** ----- 863  
NIANGUI GOMA Lucien, Université Marien Ngouabi (Congo)

- 49. DE LA NÉCESSITE DE L'UNITÉ D'ACTION DES DIRIGEANTS  
AFRICAINS AU DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE ----- 880**  
MAKATAWA Wéla , Université de Lomé (Togo)
- 50. LE CONTROLE A PRIORI ET A POSTERIORI DE LA REGULARITE DES  
OPERATIONS DES MARCHES PUBLICS EN COTE D'IVOIRE ----- 897**
- 51. Dr OUATTARA Oumar, Autorité de Régulation de la Commande Publique,  
(Côte d'Ivoire)**

## DE LA NÉCESSITE DE L'UNITÉ D'ACTION DES DIRIGEANTS AFRICAINS AU DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

**MAKATAWA Wéla**  
**Université de Lomé, Togo**  
**benoitmakat@gmail.com**

**Résumé :** Le monde traverse des crises géopolitiques qui mettent en péril le vécu quotidien. L'Afrique n'est pas épargnée par ces crises qui, sous l'effet de la mondialisation, impactent négativement la vie économique des États africains et compromettent leur développement en accentuant leur dépendance vis-à-vis des États d'autres continents. Comment alors amener les États africains à se prendre en charge pour assurer leur autonomie ? Pour nous, à travers cet article, il faut que les leaders et dirigeants africains soient unis dans le but d'initier et de concrétiser des projets communs de développement.

**Mots-clés :** Unité d'action, Autonomie, Dirigeants africains, Développement de l'Afrique.

**Abstract:** The world is experiencing geopolitical crises that threaten daily life. Africa is not spared from these crises, under the effect of globalization negatively impact the economic life of African states, and compromise their development by increasing their dependence on states from other continents. How then can African states be empowered to take charge of their own destiny and ensure their autonomy? For us, through this article, African leaders must be united in order to initiate and realize joint development projects.

**Keywords:** Unity of action, Autonomy, African leaders, African development.

### **Introduction**

Dans le souci de libérer l'Afrique du joug colonial et de booster son développement en vue de la hisser au rang des autres continents, les intellectuels africains ont souhaité une Afrique unie, indépendante et bien structurée au plan continental. Ce souhait est resté vain en ce sens que le continent africain est le continent qui dépend le plus des autres continents ou des puissances étrangères. Il est le continent le moins avancé, le plus pauvre. Il est pour ainsi dire le continent qui a

le plus de problèmes. Le constat est que les dirigeants africains qui, sous influence des puissances étrangères, sont souvent divisés sur des questions importantes relatives à l'unité africaine. Cette division qui ne dit pas son nom constitue un obstacle majeur à l'application des décisions qui sont prises allant dans le sens de l'unité africaine et par ricochet du développement de l'Afrique. Comment alors les États africains peuvent-ils se prendre en charge et réduire au maximum l'intensité de dépendance de l'extérieur ? Pour nous, pour parvenir à l'autonomie des États africains, il est nécessaire pour les dirigeants africains de s'unir pour décider en agissant collectivement par le canal de l'intégration africaine.

Notre contribution se veut une tentative de recherche du moyen par lequel les États africains peuvent former un bloc continental puissant leur permettant d'être autonomes, surtout sur les plans politique et économique, vis-à-vis des puissances étrangères. Elle s'appuie sur des approches historique et analytique à visée critique et porte sur trois points essentiels. Le premier point montre la dépendance politico-économique des États à cause du phénomène de mondialisation (1). Le deuxième point porte sur la nécessité de l'intégration des États en Afrique (2). Enfin, le troisième point met l'accent sur l'unité d'action des dirigeants africains pour le développement de l'Afrique.

### **1- De la mondialisation à la dépendance politico-économique des États.**

La dépendance des États est à constater sur les plans économique, juridique, politique, culturel, etc. Mais les aspects économique et politique retiennent notre attention en ce sens qu'ils concernent des domaines fondamentaux des États.

#### **1.1. La dépendance des États sur le plan économique**

La mondialisation au plan économique est l'intégration des économies et des sociétés dans le monde dû aux flux accrus de biens, de services, de capitaux, de technologies et d'idées, s'opérant dans une logique néolibérale. C'est la loi du libre-échange qui favorise l'ouverture des marchés nationaux à l'échelle planétaire. Ainsi définie, la mondialisation dans ce sens constitue le processus d'ouverture de toutes

les économies nationales sur un marché devenu planétaire. Elle se comprend alors en termes de globalisation des marchés et de la production, la transformation de l'espace-temps à travers l'innovation technologique, la déréglementation, la libéralisation des échanges, la délocalisation de l'activité, la fluidité des flux financiers, etc. Cette tendance à la formation de grands ensembles économiques fait émerger de nouveaux acteurs puissants tels que les firmes multinationales jouant un rôle prépondérant dans l'économie, rôle qui leur permet d'influencer la vie politique. Ce rôle de plus en plus croissant joué par ces nouveaux acteurs dans l'économie nationale et, partant dans l'économie mondiale, a des incidences sur la thématique de la souveraineté et son devenir constitue un enjeu majeur pour les relations économiques internationales. L'action des États est perturbée à deux niveaux essentiellement : premièrement, sur le plan des moyens, plus particulièrement en ce qui concerne leurs ressources financières. Deuxièmement, les pays asphyxiés financièrement doivent suivre le diktat des règles économiques décidées à un niveau supérieur et qui par là-même fait peser des contraintes sur le cadre juridique et politique de leur régime.

Dès lors, la libéralisation des échanges, la dérégulation des mouvements des capitaux, l'essor des entreprises transnationales ont conduit les États à adopter des choix politiques et stratégiques en vue d'attirer les opérateurs économiques. Ces choix visent à alléger le cadre juridique, à améliorer le climat des affaires. Ces stratégies sont basées sur le principe selon lequel « moins d'État fait prospérer les affaires ». C'est dire que « les États [...] ont réformé leur système de régulation pour attirer les entreprises transnationales et les investisseurs » (S. Mesure et P. Savidan, 2006, p.786). Ce qui fait perdre aux États certains pouvoirs de contrôle sur l'économie.

Dans ce contexte où le marché est mondialisé, l'accumulation du capital ne peut donc plus se faire sur une base nationale devenue trop étroite. Les contraintes croissantes sur les sphères économique, politique et juridique qu'induit la mondialisation capitaliste sur un État, brise la cohésion territoriale des États qu'elle remodèle profondément. C'est ainsi que « [L'État] qui a été le centre nerveux du

pouvoir politique et dans une large mesure économique, est aujourd'hui pris en tenaille entre les forces de l'économie mondiale et les exigences politiques de dévolution du pouvoir » (J. E. Stiglitz, 2008, p. 63.).

Cette déterritorialisation qu'induit la mondialisation économique met à mal certaines compétences étatiques dans le domaine économique qui n'est pas sans conséquences sur sa souveraineté. C'est dire que la mondialisation économique,

contribue de plus à la dislocation de la relation entre l'État et l'économie, puisqu'une part de plus en plus importante de l'activité économique s'organise directement sur des bases mondiales, avec pour effet une dénationalisation de l'espace économique et l'érosion des capacités de régulation économique par l'État ( G. Nootens, 1999, p.104.).

La mondialisation économique réduit les attributions économiques de l'État qui sont entre autres la production, le contrôle des flux monétaires, la régulation et la redistribution. Cette avancée de la mondialisation capitaliste met en déséquilibre le système économique national. Les États n'ont presque plus de contrôle de régulation de leur économie nationale.

Depuis que la production économique déborde largement les frontières nationales [...] un écart croissant se creuse entre, d'un côté, les marges d'actions limitées des États-nations, et, de l'autre, les impératifs de l'économie mondiale qui échappe désormais à toute influence politique (J. Habermas, 1998, p.111).

La mondialisation de l'économie fait que la politique nationale perd de plus en plus de contrôle des conditions de production. Les gouvernants ont de moins en moins d'influence sur les entreprises qui déterminent leurs investissements dans un cadre élargi par la mondialisation. C'est dire que sur le plan économique, l'État n'est plus totalement souverain. C'est pourquoi, on parle de plus en plus de crise de souveraineté comme le note Jürgen Habermas (1998, p.113) en ces termes :

La mondialisation n'a cessé d'être associée à l'érosion de la souveraineté étatique, plus largement à l'émergence de réseaux et de mouvements transnationaux affectant les capacités de régulation de l'État et la signification des frontières nationales. La pleine libéralisation des mouvements des capitaux et la fluctuation qui peut en résulter affaiblissent la capacité des États de recourir aux instruments classiques de la politique d'inspiration keynésienne. Les marchés financiers

sanctionnent avec rapidité et sévérité les déficits budgétaires des États, en particulier de ceux qui sont fragiles du point de vue économique.

Il règne ainsi une certaine impuissance de l'État à maîtriser et à contrôler tous les réseaux et flux du circuit économique national et mondial. Il y a une sorte de contournement de la souveraineté des États sur le plan économique. Dans cette perspective, Thierry Menissier (2005, p. 200) fait remarquer : « Dans le monde économique régi par le libre-échange, la capacité d'action des multinationales débordent largement la dimension du pouvoir territorialisé ».

Dès lors, la régulation du marché économique est le plus souvent au profit du marché formé par de puissants réseaux sous la houlette des transnationaux, des firmes multinationales. Ceux-ci parviennent à faire de véritable lobbying auprès des décideurs nationaux et internationaux ou parfois usent des moyens de pression et notamment l'arme financière et économique pour faire accepter leurs propositions au cours des négociations. Comme le dit Pierre Veltz (2005, p.153), « il devient compliqué de définir une politique fiscale efficace et équitable, car les firmes ont de larges possibilités pour déplacer leurs bénéfices en jouant sur les cessions internes et leurs prix ».

Le libre-échangisme entraînant une déréglementation au niveau national se traduit aussi par la signature d'accords internationaux comme par exemple les accords bilatéraux de réciprocité commerciale entre des pays, la création de zones de libre-échange (UE <sup>158</sup>, UEMOA <sup>159</sup>, ALÉNA <sup>160</sup>). À ces types d'accords s'ajoutent les accords multilatéraux négociés au niveau de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et ceux imposés par les institutions de Breton Wood connus sous le nom de « consensus de Washington ». Ces derniers accords stipulent que les institutions de Breton Wood (le FMI et la BM) <sup>161</sup> n'accordent leurs aides

---

<sup>158</sup> L'Union européenne

<sup>159</sup> L'UEMOA **signifie** l'Union économique et monétaire ouest-africaine

<sup>160</sup> L'ALÉNA se définit comme l'Accord de libre-échange-nord américain

<sup>161</sup> Les institutions de Breton woods ici sont la banque mondiale (BM) et le fonds monétaire international (FMI).

financières aux pays qu'à la condition que ceux-ci réduisent leur intervention dans la politique de développement économique. Pour ces institutions financières internationales, le développement peut s'opérer dans le cadre d'échanges marchands de nature privée et dans un marché mondial libéralisé, c'est-à-dire que la politique du commerce international doit être axée sur le libre-échange. Dans ce contexte,

la politique [économique] est plus que jamais déterminée par des décisions qui se prennent au niveau international, par l'action aussi des acteurs non étatiques ainsi que les organisations de Breton Woods, de l'OMC, de l'OCDE<sup>162</sup> exerçant une influence singulière (S. Mesure et P. Savidan , 2006, p.790).

Les accords restreignent la souveraineté économique des États et ces accords entre les États conduit en économie ce qui est appelé le « phénomène d'osmose ». Ce phénomène se manifeste par le fait que s'il y a une crise économique dans une partie de la planète, elle se répercute sur presque l'ensemble du circuit économique mondial. La crise, au départ national, peut devenir une crise transfrontalière et se répercuter ainsi sur d'autres pays sous régionaux, continentaux. Ce qui conduit à la dépendance des Etats au plan économique. Qu'en est-il de cette dépendance des États sur le plan politique ?

## 1.2. La dépendance des États au plan politique

Il faut dire que sur le plan politique, les relations politiques internationales ont subi de profondes transformations au cours des dernières décennies. Les changements qui se dessinaient déjà depuis les années 70, se sont consolidés, en particulier grâce aux profondes transformations qui ont suivi la chute du mur de Berlin. Face à la prépondérance des États-Unis (USA), les pays européens font des efforts pour mettre en place un bloc de poids dans l'économie et la politique mondiales. La fin de la deuxième guerre mondiale puis l'éclatement de l'URSS<sup>163</sup> n'ont pas empêché la

---

<sup>162</sup> OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques. Organisme international des États d'Europe occidentale, des USA, du Japon et du Canada constitué pour leur expansion économique ainsi que des pays en voie de développement.

<sup>163</sup> URSS : L'Union des républiques socialistes soviétiques

consolidation des deux puissances antagonistes (la Russie et les USA). La position de la Russie au conseil de sécurité par rapport à la situation politique de certains pays en crise dont le dernier en vogue est la l'Iran. Si l'éclatement de l'URSS a permis aux États-Unis d'être vus comme l'unique puissance du monde, il faut dire qu'aujourd'hui, cette prépondérance des États-Unis est aujourd'hui remise en cause en ce sens qu'il existe des États comme la Corée du Nord, la Chine, l'Inde, le Brésil sans oublier certains pays émergents comme les États du Moyen-Orient notamment l'Iran qui tentent de rivaliser la puissance américaine.

Les Organisations à caractère politique à l'instar de l'OUA<sup>164</sup> devenue UA se renforcent. Aujourd'hui, aucune puissance, aucun État si puissant, si souverain ne peut se suffire. C'est pourquoi les questions relatives au terrorisme, aux conflits, etc., sont des préoccupations de toutes ces puissances, de tous les États appelés, sous l'effet de la mondialisation, à collaborer pour tenter de trouver des solutions aux problèmes communs notamment le problème d'insécurité lié au terrorisme touchant les pays comme le Nigéria, le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Tchad, le Cameroun, le Togo etc., en Afrique de l'Ouest. C'est dans ce sens que Habermas a pu dire : « Aujourd'hui, les communications politiques se développent à l'échelle du monde » (J. Habermas, op.cit., p.93-94).

La fin de la Guerre froide a marqué un tournant dans les relations entre États souverains. Aujourd'hui, l'aggravation de plusieurs problèmes provoque des tensions internationales d'une nature très distincte de celle de la période antérieure.

Les problèmes que connaissent les États les obligeant à la dépendance réciproque annoncent un nouvel ordre mondial où ils sont obligés de définir une politique commune par-delà leur souveraineté car ces problèmes impliquent l'avenir de l'humanité. C'est dire qu'à la lumière des changements politiques profonds intervenus dans le monde, l'avenir de l'être en commun par-delà les États se pose. D'où les formes d'intégrations supranationales conduisant au partage de la

---

<sup>164</sup> L'Organisation de l'Unité africaine (O.U.A.) est devenue l'Union africaine (U.A.) à partir du traité appelé l'Acte constitutif de l'Union africaine à Lomé le 11 juillet 2000.

souveraineté. Car pour assumer leurs fonctions d'intégration, les États développent des régimes de coopération internationale en acceptant ainsi le transfert d'une partie de leurs capacités juridiques et de leur pouvoir de décision politique à des instances dotées de pouvoirs supranationaux. L'intégration supranationale met alors en mal le modèle classique de la souveraineté.

Le mouvement d'intégration, tel qu'il s'est développé en Europe après la Seconde Guerre mondiale, [...] a été la manifestation la plus saisissante des innovations institutionnelles qui ont marqué l'érosion des régimes traditionnels de souveraineté (P. de Sénarclens, 2003, p.59).

Dans la même perspective, on voit aussi se constituer d'autres formes de solidarités transnationales des acteurs privés. La mondialisation permet l'émergence d'un très grand nombre d'acteurs qui ont leur propre action internationale, leur propre volonté politique. C'est le cas des ONG (Organisation non gouvernementale) qui vont faire pression sur les États pour que ceux-ci leur permettent d'intervenir sur la scène mondiale afin de promouvoir la sécurité collective, élargir celle-ci aux différentes sphères de la sécurité humaine, satisfaire les besoins humanitaires, concevoir une justice globale, gérer les biens communs de l'humanité qu'on désigne sous le vocable de biens publics mondiaux. On assiste donc à la constitution d'un vaste espace public qui prend en charge les questions internationales à côté du système interétatique et hors du contrôle des États, principalement les États africains, portant donc atteinte à leur autonomie aux plans politique et économique. Par quel moyen peut-on en Afrique parvenir à l'autonomie des États africains pour faire face aux différentes crises qui les affectent ? Ne faut-il pas prôner la politique d'intégration des États ?

## **2- De la nécessité de l'intégration des États en Afrique**

Pour former un bloc puissant en Afrique, les intellectuels africains ont compris en décidant de s'unir à travers le processus de l'intégration des États. Le concept « intégration » est un concept qui est entendu comme un « processus par lequel des acteurs politiques de nationalités différentes sont amenés à transférer leurs allégeances, attentes, et activités politiques vers un centre nouveau dont les

institutions ont compétence sur les États nationaux préexistants » (D.Battistella,1959 , p.425) .

L'intégration des États a été au centre des préoccupations des intellectuels africains. Les réflexions de ces intellectuels et aussi des intellectuels extra- africains notamment noirs américains ont été à l'origine de l'intégration africaine et précisément du concept du « panafricanisme ». Ce qui a conduit à la création de l'Union africaine (U.A.). On reconnaît que l'intégration africaine, à travers l'Union africaine, éprouve des difficultés, mais c'est elle, il nous semble, qui est le canal par lequel les États africains doivent impérativement prôner le partage de la souveraineté dans le but de collaborer pour unir leur force afin de faire face collectivement aux défis auxquels est confronté le monde d'aujourd'hui. En quoi consiste ce partage de la souveraineté entre les États africains ?

Parler de la souveraineté partagée des États, c'est repenser la souveraineté étatique et repenser la souveraineté de l'État revient à quitter la conception absolue du pouvoir politique tel que conçu par Bodin pour une souveraineté souple. Il s'agit alors d'assurer la responsabilité collective des États dans le cadre de l'intégration africaine. Le partage de la souveraineté signifie qu'aucun État n'aura l'exclusivité de l'exercice de ses compétences. Comme l'écrit Bertrand Badie (1999, p.110).

La responsabilité ne définit plus la détention d'une puissance absolue et ultime, mais l'obligation de tenir un engagement qui ne se limite plus à la seule communauté nationale et qui est désormais à la mesure des interdépendances et des enjeux collectifs que construit la mondialisation.

Il est possible, pour nous, en Afrique d'assurer le partage de la souveraineté des États à travers une entente collective. C'est au regard de ce partage de la souveraineté des États qu'Habermas parle de la division des compétences. La division des compétences est selon lui l'un des éléments fondamentaux, qu'il qualifie de « pierre angulaire », présents dans toute entité démocratique commune. Pour lui, « la division des compétences », la composante organisationnelle, assure, « par des moyens administratifs, aux citoyens associés, la capacité d'agir collectivement » (J. Habermas, 2012, p.84). Comment doit-on agir collectivement dans un cadre où il

existe une pluralité d'entités et d'acteurs ? Comment obtenir l'unité dans la multiplicité ?

La volonté d'aller vers une intégration effective suppose la création des institutions politique et juridique, dans le cadre de l'Union africaine. Ces institutions auront pour mission de prendre en compte les législations nationales pour les harmoniser en vue d'une législation commune pour tous les États formant l'institution suprême. Elles doivent aussi et surtout veiller à l'application des dispositions relatives à la promotion des droits de l'homme, à la politique commune de la fiscalité, du commerce et ceci dans le cadre des règles de la démocratie. Cela veut dire que les décisions qui doivent être prises ou votées seront le fruit de la participation active de tous les acteurs concernés, c'est-à-dire de tous les États formant l'Union africaine. Ce qui permettra d'encadrer, au regard des enjeux du nouveau monde globalisé, l'action des États en les soumettant au respect d'un corps de règles communes. En d'autres mots, il est évident, dans ce sens, de contraindre un gouvernement à changer de politique lorsque celle-ci est manifestement attentatoire aux règles communes établies. Ainsi, en Afrique, les droits des citoyens seront étendus au-delà du cadre de l'État-nation tels qu'énoncés par la Cour européenne :

le libre échange des marchandises, la liberté de mouvement des travailleurs, le droit des entrepreneurs à s'établir partout dans l'Union, la liberté des échanges de prestations de services, ainsi que la liberté de paiement ( J. Habermas , 1998, p.80.)

Par conséquent, le processus d'intégration qu'il soit continentale à l'instar de l'UA ou régionale doit imposer une reconsidération de la souveraineté sous l'aspect politico-juridique. Cette reconsidération de la souveraineté doit être l'œuvre des acteurs politiques qui doivent être obligés et impliqués. Les institutions surtout économiques et politiques communautaires doivent être parfaitement opérationnelles par la bonne volonté des chefs d'États et de leur gouvernement. A cette condition, la voie sera balisée pour l'unité d'action des dirigeants africains pour le développement de l'Afrique.

### **3. L'unité d'action des dirigeants africains comme moyen indispensable du développement de l'Afrique.**

Le continent africain, qui tend la main vers l'extérieur pour son développement, se présente comme le continent de la misère, du désespoir. Il se présente alors comme un continent incapable de résoudre ses propres problèmes. Or « le sous-développement de l'Afrique n'est pas dû à un manque de capitaux. Il serait naïf de le croire... » (Axelle Kabou, 1991, p. 21). De même, pour ajouter à l'observation faite par Axelle Kabou, le sous-développement en Afrique ne s'explique pas non plus par le manque des ressources naturelles ni par celui des ressources humaines. Si tout porte à croire que les Africains se cherchent, ils ont pourtant les moyens. Edem Kodjo est convaincu que les Africains ont les moyens financiers, les ressources naturelles. Comme le disait Archimède, « Donnez-moi un point d'appui et je soulèverai le monde » (Archimède cité par E. Kodjo, 2010, p. 24), l'Afrique a des points d'appui pour amorcer un véritable développement : les hommes, la terre, les réserves de ressources naturelles, etc. Ces immenses ressources de l'Afrique dont nous parle Edem Kodjo devraient permettre de porter haut le flambeau de l'Afrique en finançant les institutions régionales et l'Union africaine (U.A.) afin qu'elles œuvrent efficacement pour le développement de l'Afrique. Par conséquent, les dirigeants africains, dont certains sont fossoyeurs des richesses de leur État, cesseront de tendre la main vers l'extérieur car poursuit Edem Kodjo (2010, p. 34) « ce que l'Afrique génère pour effacer ses dettes, financer son commerce extérieur et ses produits de luxe est beaucoup plus important que ce que lui procure la fameuse aide ».

Ce constat fait par le diplomate togolais, Edem Kodjo, doit amener les Africains à prendre conscience de cette situation. Si nous savons que bon nombre des intellectuels et hommes politiques africains ont pris conscience de la situation actuelle de l'Afrique, la question se pose alors de savoir qu'est-ce qu'ils doivent mener comme actions pour la changer et placer le continent africain sur la voie du développement. Pour nous, il est primordial voire urgent de mener des actions

collectives pour aller vers le développement. Agir collectivement, c'est décider de changer sa situation non confortable pour un changement positif au profit des populations des différents États africains. C'est permettre aux États africains d' « unir leurs forces afin de transcender les problèmes, aussi bien internes qu'externes » (W. Makatawa, 2025, p.247). Une autre inquiétude se pose de savoir si les Africains, principalement les dirigeants africains, sont conscients de la situation non confortable de l'Afrique et cherchent à la changer, sont-ils unis pour une unité d'action ? Si, a priori, la réponse à cette question semble positive au regard des initiatives prises sur le continent allant dans le sens de l'unité, au fond, cette question demeure sans réponse satisfaisante dans la mesure où l'unité africaine tant souhaitée aux plans régional et continental, il y a près de soixante ans, n'est pas encore obtenue à cause de la division des dirigeants, qui l'a empêchée. Voilà pourquoi la question de l'unité d'action des dirigeants africains à travers l'intégration africaine est une question préoccupante qui interpelle les acteurs, notamment les dirigeants des États africains, pour des actions concrètes, l'initiative des projets communautaires comme la création des industries de grande envergure destinés à la transformation des ressources dont dispose les Etats africains. Comme l'écrit Batchin Napakou ( 2025 , p.200).

Une Afrique politiquement et économiquement unie constituerait une puissance industrielle et commerciale capable de mobiliser ses propres ressources au service du développement collectif. L'unification du continent permettrait notamment de jeter les bases d'un marché commun africain, condition indispensable pour renforcer la compétitivité et l'autonomie économique du continent.

Si on admet que la création des industries de transformation des ressources naturelles est une nécessité et que l'Afrique dispose de ressources humaines dispose-t-elle aussi de techniciens qualifiés pour répondre aux exigences de ces industries ? La réponse à cette question, sans trop réfléchir, est non parce que l'Afrique n'est pas encore à ce niveau étant entendu qu'elle est toujours dépendante des techniciens des États d'autres continents. Voilà pourquoi Cheikh Anta Diop (1974,p.95) proposait une industrialisation audacieuse et progressive .

Cette proposition que nous partageons est primordiale et toujours d'actualité. Ainsi disait-il :

Au début de notre industrialisation, nous commencerons par importer des usines préfabriquées, avec le personnel étranger qualifié, rompu au maniement des appareils pour les avoir conçus et expérimentés. De telles usines peuvent être de toutes : métallurgiques lourdes, chimiques, électroniques, etc., aussi automatisés que possible. Nous savons qu'un technicien africain, placé dans des conditions optimales de responsabilités, doit et peut assimiler rapidement les connaissances qui lui permettent de diriger ensuite tout un ensemble dont dépend la vie nationale, c'est-à-dire progressivement, la vie continentale. Donc le moment venu, on doit mettre les techniciens africains en face de leurs responsabilités. Ils devront en un mot, remplacer les techniciens étrangers auprès des machines et des appareils, dans les meilleurs délais. La première infrastructure industrielle ainsi installée, nous seront obligés d'abord d'établir des chaînes de montage de machines et appareils divers : tracteurs, avions, automobiles, etc.

Il est clair, au regard de ce qui précède, que « l'enjeu n'est pas seulement de bâtir une industrie, mais de développer une industrie maîtrisée par les Africains eux-mêmes » (N. Batchin, 2025, p.197). Autrement dit, à partir du moment où les Africains ne s'engageront pas à transformer leurs propres ressources naturelles et minières, la dépendance de l'Afrique vis-à-vis des puissances étrangères sera maintenue au quotidien avec la continuation des méthodes de gouvernance désuètes et antidémocratiques : la concurrence aux records de longévité au pouvoir de certains dirigeants africains. Tout ceci entraîne des conséquences lourdes portant atteinte au vécu quotidien des populations : la pauvreté persistante des populations avec pour corollaire l'insécurité alimentaire et sanitaire, la mauvaise qualité de l'éducation offerte, le manque d'emplois pour les jeunes dont la plupart d'entre eux s'exilent, le détournement des deniers publics, généralement, par ceux qui sont au pouvoir sans aucune sanction.

C'est pour cette raison qu'il faut nécessairement en Afrique mettre en place des institutions fortes pour garantir l'alternance au pouvoir, faire fonctionner dans le strict respect des lois la justice, assurer la répartition équitable des richesses pour le bien-être collectif, utiliser de façon rationnelle les richesses collectives pour garantir la sécurité alimentaire et sanitaire, la qualité de l'éducation aux citoyens,

empêcher les canaux de détournements de fonds publics par la sanction des auteurs .

On ne peut parler de fonds publics sans parler de la monnaie. En effet, la question monétaire en Afrique constitue un enjeu central pour l'avenir du continent dans la mesure où « le développement économique suppose une souveraineté monétaire qui implique que les États africains disposent de leur propre monnaie pour éviter toute dépendance... » ( B. Napakou , op. cit.,p.200 ) car constate et poursuit-il « les importations et les exportations sont encore majoritairement réalisés en devises extérieures » ( B. Napakou , Ibidem ,p.197 ) .

La souveraineté monétaire, que doivent chercher à instaurer les dirigeants africains à travers des actions communes, doit être conditionnée par l'établissement de la monnaie commune. Faisant allusion à cette monnaie commune, Kako Nubukpo mentionne que le franc CFA, considéré comme une « monnaie de servitude » , doit céder sa place à une nouvelle monnaie qu'il appelle « monnaie commune locale » ( Kako Nubukpo, 2024, p.131) . Une monnaie commune représente un levier stratégique car elle permet de limiter les risques d'inflation et de dévaluation en consolidant la position du continent dans les échanges commerciaux mondiaux.

On retient que l'Afrique a besoin du changement car du constat de la dépendance des États en raison de la mondialisation à la l'intégration efficacement fonctionnelle des États en Afrique, l'Afrique doit et peut parvenir à son développement grâce à l'unité d'action de ses dirigeants respectueux des principes démocratiques et garants du bien être des gouvernés ou des populations. Ces dirigeants, pour réaliser ce projet qu'est l'unité d'action, opérer ce changement pour inventer une Afrique nouvelle, doivent à l'image du Surhomme nietzschéen se battre pour un dépassement de soi : « Je vous enseigne le Surhomme. L'homme est quelque chose qui doit être surmonté. » (F. Nietzsche, 1980, p. 12). Ce dépassement de soi a pour finalité la transformation positive de la condition humaine car, comme le dit Ebénézer Njoh Mouelle (1970,p. 48) , « La modernité doit donc être, non pas une

simple question d'adaptation formelle au présent, mais un souci d'amélioration réelle de la condition humaine ».

.

## **Conclusion**

L'Afrique est le continent le moins avancé, le moins équipé, le moins structuré, le moins unifié, le plus pauvre alors qu'elle regorge d'énormes ressources naturelles et humaines. Comment alors comprendre une telle situation ? Cette situation alarmante de l'Afrique nous interpelle. Le constat est que bien qu'elle dispose des ressources naturelles et humaines pouvant lui permettre de se développer, l'Afrique est toujours un continent totalement dépendant des autres continents. Pour sortir d'une telle situation, nous pensons que l'intégration africaine est le canal par lequel la souveraineté partagée des États doit être assurée permettant aux États africains d'être soudés et indépendants aux plans économique et surtout politique. Par arriver à cette indépendance et cesser, tout temps, de dépendre de l'extérieur, il est urgent pour les dirigeants africains de s'unir pour agir sur les plans économique et politique. C'est par ce moyen, il nous semble, que l'Afrique connaîtra son développement. Comme le dit Jean-Marie Albertini (1981, p.254) que « le développement suppose l'apparition d'un monde nouveau et non le grossissement quantitatif de ce qui existe déjà », les dirigeants africains, par le canal de l'intégration des États et par leur unité d'action parviendront à innover, inventer ce monde nouveau en Afrique, une Afrique nouvelle, indépendante et développée dans laquelle seront garanties l'intégration fonctionnelle des États, les institutions fortes, la souveraineté économique, la monnaie commune, la création des industries communautaires, la répartition équitable des ressources pour le bien-être des populations, etc.

## Bibliographie

ALBERTINI Jean-Marie, 1981, *Mécanisme du sous-développement et développement*, Paris, Editions ouvrières.

BADIE Bertrand, 1999, *Un monde sans souveraineté. Les États entre ruse et responsabilité*, Paris, Fayard.

BATTISTELLA Dario, 2012, *Théories des relations internationales*, Paris, Les Presses de sciences politiques.

DIOP Cheikh Anta, 1979, *Nations nègres et culture*, Paris, Présence Africaine, Troisième édition, Tome I .

DIOP Cheikh Anta, 1974, *Les fondements économiques et culturels d'un État fédéral d'Afrique noire*, Paris, Présence africaine.

HABERMAS Jürgen, 2012, *La constitution de l'Europe*, Paris, Editions Gallimard.

HABERMAS Jürgen, 1998, *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, Paris, Fayard.

KABOU Axelle, 1991, *Et si l'Afrique refusait le développement*, Paris, Editions L'Harmattan.

KODJO Edem, 2010, *Lettre ouverte à l'Afrique cinquanteenaire*, Paris, Gallimard.

MAKATAWA Wéla, 2025, *Pour une politique d'intégration africaine*, Thèse de doctorat , Université de Lomé .

MENISSIER Thierry, 2005, *Éléments de philosophie politique*, Paris, Ellipses.

MESURE Silvie et SAVIDAN Patrick, 2006, *Le dictionnaire des sciences humaines* Paris, PUF.

NAPAKOU Batchin, 2025, *L'Afrique contre elle-même. Pour une Afrique Architecte d'elle-même*, Presse de l'Université de Lomé.

NIETZSCHE Friedrich, 1980, *Ainsi parlait Zarathoustra*. Traduit de l'allemand par Marthe Robert, Paris, Union Générale d'Éditions.

NJOH MOUELLE Ebenezer, 1970, *De la médiocrité à l'excellence : essai sur la signification humaine du développement*, Yaoundé, Clé.

NKRUMAH Kwame, 1964 , *L'Afrique doit s'unir*, Trad. Charles L. Patterson, Paris, Payot.

NOOTENS Geneviève, 1999, « L'identité postnationale : itinéraire (s) de la citoyenneté dans la modernité avancée », *Politique et Sociétés*, Vol. 18, n°3.

NUBUKPO Kako, 2024, *L'Afrique et le reste du monde. De la dépendance à la souveraineté*, Paris, Odile Jacob.

SÉNARCLENS Pierre de, 2003, *La mondialisation. Théories, enjeux et débats*, Paris, Arman Colin.

STIGLITZ Joseph Eugène, 2008, *Un autre monde*, Paris, Fayard.

VELTZ Pierre, 2005, *Mondialisation, villes et territoires*, Paris, PUF.